

PRÉVENTION CAMBRIOLAGES

Quelques conseils à respecter pour protéger son habitation, ses biens ou soi-même :

Prévention

- Avoir un système de fermeture fiable
- Fermer toutes les issues avant de quitter son domicile & ne pas laisser de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée
- Ne pas laisser les clés sous le paillason/dans un pot de fleurs
- Activer son système d'alarme avant de quitter son domicile

- Ne pas laisser les objets de valeur en évidence
- Prendre en photo les objets de valeur ; conserver les factures ; noter les numéros de série et la référence des matériels

- Signaler tout fait suspect à la gendarmerie (véhicule inhabituel ; rôdeurs ...)

- OTV : Opération Tranquillité Vacances (à effectuer auprès de la gendarmerie)



En cas de cambriolage

- Appeler le 17 pour signaler le cambriolage
- Préserver les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur : ne rien toucher ; interdire l'accès aux lieux ; attendre l'arrivée des gendarmes et spécialistes
- Déposer plainte en gendarmerie
- Faire opposition auprès de la banque et déclarer le vol à l'assureur

Vol à la roulotte (vol d'objet dans un véhicule)

- Ne jamais laisser le véhicule ouvert/fenêtres baissées
- Ne jamais laisser d'objets visibles depuis l'extérieur du véhicule & ne pas cacher d'objets attractifs sous les sièges
- Ne pas stationner son véhicule dans un endroit isolé/mal éclairé
- Signaler tout comportement suspect

En cas de cambriolage/vol → appeler la Gendarmerie

